1. Appel et ouverture

Le président, **M. Marc Morandi**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 63 membres inscrits, 41 personnes sont présentes, 22 excusées.

La Municipalité incorpore est présente.

Le quorum étant atteint, **le président** ouvre la séance à 19h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le présent ordre du jour est mis en discussion.
La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal n°3/2008, du 4 nov embre 2008

Le procès-verbal est mis en discussion.
La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. Correspondance éventuelle

Le **président** fait lecture d'un courrier reçu de la municipalité, daté du 19 novembre 2008, s'adressant aux parents et enfants de la commune de 5 et 12 ans. *« Mesdames et Messieurs, la zone de circulation de 30km/h, ainsi que les bacs à fleurs laissent à penser qu'il n'y a aucun danger à jouer sur la route, loin de l'idée d'empêcher les enfants de se rencontrer dans les rues mais nous constatons qu'ils sont nombreux à s'amuser sur les routes, nous nous permettons donc de vous rappeler que malgré les limitations de vitesses, les routes sont dévolues prioritairement aux passages de voitures, bus et autres véhicules à moteur et ne sont pas des places de jeux. Nous vous laissons le soin de mettre vos enfants en garde et les rendre attentifs aux règles et usages de la route. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs »* Ce courrier répond aux diverses interventions lors du précédent conseil.

5. Assermentation

4 demandes d'assermentation sont parvenues au bureau du conseil.

Le président donne lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil aux 4 nouveaux conseillers, **Madame Cristina Grandi, Messieurs Mathieu Barbay, Yvan Guillemin et François Molliex.** Après avoir prêté serment, le nombre de conseillers inscrits est de 67 ; membres présents : 45 ; quorum atteint à 23.

6. Préavis municipal no 11/2008 concernant le budget 2009

- M. **Francis Liard,** syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. **Francis Liard,** syndic, lit les conclusions à l'assemblée et demande d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

Le **président** donne la parole aux conseillers :

M. **Guy Mercier** fait lecture du dernier paragraphe dudit préavis. Concernant les bâtiments, les recettes issues du parc immobilier sont supérieures aux charges malgré les investissements prévus de plus de CHF 40'000.--. Dans le budget, figure un excédent de charge de CHF 58'850.--, comment peut-on joindre ces 2 informations ? **(**page 2 du préavis, page 13 du budget).

M. **Francis Liard**, syndic : « si vous souhaitez connaître le rapport des bâtiments et du patrimoine administratif de la commune, il faut prendre la page 6. Il y figure un montant en charge de CHF182'650.— et un produit de CHF 225'700.—, alors qu'en page 13 du budget, il s'agit d'une récapitulation générale. En ce qui concerne l'Eglise, elle n'est pas louée, donc le montant correspond à des charges, cela ne peut être un rendement. Les vignes, les forêts, en page 13, ne sont pas des rendements de bâtiment ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** passe au vote à main levée et le préavis est accepté à l'unanimité (sans abstention).

7. Préavis no 12/2008 concernant l'adhésion de la commune à l'association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)

Mme **Katyla Labhard,** municipale, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, Mme **Katyla Labhard** lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- M. **Martin Hoeldrich** lit le rapport de la commission ad hoc.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

Le **président** donne la parole à M**. Francis Liard,** syndic.

M. **Francis Liard**, syndic, apporte les remarques suivantes. A) L'ARCAM va remplacer 3, voir 4 associations existantes. 1) l'ADAR (Aide au développement, Aubonne, Rolle, qui nous concernait) où il y a division, étant donné que Rolle est parti dans le district de Nyon 2) la PEC (Promotion économique de la Côte) de Morges à Nyon 3) l'ARC (Association, régionale de Cossonay) 4) l'ACRL (Association régionale de la région Morgienne).
B) L'ARCAM a plusieurs buts, et pas seulement économique. 1) encourager le développement économique et régional, sous toutes les formes et modalités possibles en faisant appel aux moyens légaux et à la solidarité entre communes et personnes physiques ou morales, dans les limites du territoire couvert par les communes membres. 2) Au niveau de l'ADAR, pour le développement régional, les communes pouvaient obtenir des prêts, où l'intérêt était entre 0,5% et 1%. Jamais de montant total des travaux, mais des prêts de CHF 200'000.— à environ CHF 1'000'000.--.
C) Cette politique va subvenir (et c'est le seul moyen en faisant partie de l'ARCAM) afin d'avoir la possibilité d'une aide. De gros projets sont en prévision : les logements de Rionzier, le collège. Dans les conclusions du groupe d'étude, dont faisait partie Monsieur Pierre-Alain Blanc, syndic d'Aubonne : extrait du rapport *« entre la volonté politique régionale exprimée dans ce projet, cette nouvelle organisation répondra aux exigences de l'Etat de Vaud, qui en matière de promotion économique et d'aide au développement, nous a fait part qu'il entendait avoir un seul interlocuteur sur la région Morgienne. Sa reconnaissance, auprès des services cantonaux, permettra ainsi aux Communes et aux entreprises de bénéficier d'aide financière au sens de la nouvelle loi cantonale sur l'appui au développement économique, la LAVS »* Il est bien clair que le groupe de travail recommande d'y participer.
D) Mis à part le problème des prêts, il y a le problème des bus et des transports, si nous en faisons partie, nous ne pourrons donner notre avis. Nous nous sommes battus afin d'obtenir des arrêts de bus 2 X par heure à Féchy. Par la suite nous ne savons pas si nous serons toujours entendus.
E) Au niveau de l'aménagement du territoire également. L'ARCAM va s'occuper de l'aménagement du territoire, des transports et de la promotion économique. Le développement régional est pour 1/3, la promotion économique pour 1/3 et l'aménagement du territoire pour 1/3. Avec les difficultés actuelles, afin de se faire entendre au niveau du canton, ainsi qu'au niveau du service de développement territorial, il est important pour Féchy de participer, de partager avec les autres membres, nos soucis, nos préoccupations et de pouvoir faire des actions groupées.

M.**Francis Liard**, syndic, pense et croit que l'avis de ses collègues municipaux est identique au sien : « l'ARCAM est indispensable. Le montant est déjà prévu au budget, approuvé en début de séance. Le développement de Nyon et de sa région coûte environ CHF 24.— par habitant. Féchy sera loin de ce montant-là. Le comité qui planche depuis plus d'une année est issu de différentes Communes, qui comme la nôtre, n'a pas envie de gâcher de l'argent. Dans la PEC il y avait moins de prérogatives. La Municipalité soutient l'ARCAM à 300% ! »

Le **président** donne la parole aux conseillers.

M. **Raymond Paccot** : pouvons-nous avoir un exemple de ce qui a été réalisé par l'ADAR ?

M. **Francis Liard,** syndic : « il y a de nombreux projets dans les Communes alentours. Que ce soit pour le chauffage à distance, pour des collèges, grandes salles. Il y a aussi des possibilités pour les entreprises qui sont financées. Les privés et les entreprises peuvent y participer, par exemple, M. Francis Liard a inscrit son bureau à la PEC en payant sa cotisation chaque année. La PEC a fait énormément de bien, par exemple, en étudiant le manque dans la région : des hôtels. Un projet du côté de Gland existe, ainsi que sur le plat d'Etoy. La PEC a cherché longtemps des interactions avec des entreprises aux multiples projets, sachant que la loi cantonale va changer, les districts allaient changer. La PEC a ralenti son activité depuis 3 à 4 ans. L'ADAR a continué, sans aller trop loin dans la recherche de projets, mais il y a toujours des dossiers en cours, qui vont être transférés maintenant à l'ARCAM ».

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote à main levée, le préavis no 12/2008 est approuvé à la majorité, 29 oui, 8 non, 7 abstentions.

8. Communications de la Municipalité

Le **président** donne la parole à la Municipalité :

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal : au sujet des forêts communales, un nouveau plan de gestion pour l'exploitation de nos forêts a été étudié, actuellement en version provisoire où nous avons 2 variantes dont l'une avec un nouveau mode de culture qui recenserait plus d'arbres feuillus, où il serait créé une chênaie. Le Chêne est un bois de valeur. Avec les températures qui montent toujours plus au cours des années, c'est un peu la mort de nos forêts de sapins. Le premier plan de gestion de nos forêts a été effectué en 1897 le dernier date de 1979 et un plan est prévu jusqu'en 2021.

M. **Antoine Berger**, municipal, va remettre à la fin de la séance, la charte, approuvée au mois de juin, mise en couleurs, elle est basée sur le facteur 21. La Confédération a approuvé une participation financière de 50% pour la suite de facteur 21, donc l'agenda 21 : « *ou s'intégrer dans la démarche ».* Il a été décidé, avec les Communes d'Allaman et de Bougy, d'ouvrir la déchetterie le samedi après-midi, dès le mois d'avril de 13h00 à 15h00, ce qui va permettre aux personnes de pouvoir terminer leur travail *« tranquillement »* pour midi.
Une brochure *« réflexe énergie »* avec de *« bons tuyaux »*, sur l'électricité, l'eau etc est à disposition afin de faire quelques améliorations, dans les logements, pour ceux qui le souhaitent.
Egalement une brochure éditée par les CFF, *« le RER du futur »* qui intègre toutes les solutions de mobilités étudiées par les CFF.

M. **Francis Liard**, syndic, ajoute un complément d'information à l'intervention de M. J.-D. Stoky, municipal : les chênes seront des chênes truffiers.

Au niveau de la défense de l'appellation Féchy, une interpellation a été déposée au Grand Conseil aujourd'hui, en la personne du député Jean-Marie Surer. Le 17 décembre, il va se tenir une conférence de presse à Féchy. Des nouvelles seront données par les journaux.

Le président fait lecture du courrier envoyé au Directeur général de la poste, au sujet des courriers reçus trop tardivement. Le président précise, que pour l'année 2009, le bureau du conseil a revu son plan d'expédition du courrier, il sera envoyé plus tôt.

9. Propositions individuelles

M. Rudolf Baumgartner : le municipal des domaines, M. Jean-Daniel Stoky, nous a parlé de la plantation dans les forêts de chênes. M. Rudolf Baumgartner souhaite savoir si la mise de bois de samedi a bien fonctionné?

M. Jean-Daniel Stoky, municipal, la mise de bois a très bien fonctionné, il en a même manqué.

M. Guy Mercier : sur la mise en service du nouveau règlement sur les déchets, il est précisé *: « les déchets des entreprises doivent être déposés un autre jour que les ménagers ».* Dans la mesure ou dans notre cas, ce sont les mêmes personnes qui produisent les mêmes déchets, elles vont les porter au même endroit, cela semble tout à fait contradictoire avec la notion de développement durable, d'obliger plusieurs déplacements par semaine. La lettre donne une ouverture, *« sauf arrangement spécial »*. M. Guy Mercier souhaite savoir ce que la Municipalité propose comme arrangement spécial ?

M. **Antoine Berger,** municipal, précise que sur la même lettre est indiqué un numéro de téléphone à contacter. La personne de contact peut être mandatée afin de grouper tous les déchets pour les amener en même temps. L'idée est de tout séparer pour réduire les frais et les partager équitablement entre les usagers de la déchetterie.

M. **Francis Liard, syndic** : « le règlement sur les déchets a été approuvé, les entreprises ne peuvent pas être considérées comme tout un chacun, comme un privé. C'est surtout pour les déchets spéciaux, il n'y a pas de déchets spéciaux chez un architecte, par contre chez un garagiste, il y a des pneus, de la ferraille, etc… Les vignerons, des piquets de vignes, une partie venait en dehors des heures. Tout n'était pas clair au niveau de l'exploitant de la déchetterie ».

M. **Guy Mercier** : l'arrangement est décidé avec la municipalité ou avec le responsable de la déchetterie ?

M. **Antoine Berger**, **municipal** : avec le responsable de la déchetterie.

10. Tribune libre avec Mme Suzette Sandoz, ancienne conseillère nationale

Le **président** salue et présente en quelques mots, notre invité du jour, Madame Suzette Sandoz, ancienne conseillère nationale.

Cette « tribune libre » offerte à une personnalité politique vaudoise est instaurée à la mi-parcours de l'année législative communale. Elle permet à la personnalité choisie de s'exprimer sur un sujet de son choix qui sera inscrit dans nos mémoires selon le charisme de l'orateur.

Le Conseil Général et la Municipalité de Féchy remercient sincèrement Madame Suzette Sandoz de leur avoir accordé cette soirée.

11. <u>Clôture de la séance</u>

Le président rappel à l'assemblée la soirée du nouvel-an, le 31 décembre 2008, sous le couvert de la fontaine à Féchy-Dessus, ainsi que l'opération « Salut les sapins » le 9 janvier 2009 à La Gordanne,

Le président remercie chacun de son dévouement et de sa présence à chaque séance durant cette année. Les scrutateurs distribuent le listing des dates pour l'année 2009, les conseillers absents recevront ladite liste par courrier.

Le prochain Conseil aura lieu mardi 17 mars 2009 à 20h15 à la grande salle

Le président souhaite à la Municipalité, aux employés communaux ainsi qu'aux conseillers de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'un bon appétit avec l'assiette traditionnelle offerte par la Commune

Le **président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h10.

Pour le bureau :

Le président	la secrétaire
Marc Morandi	Francine Dupuis